

LES SCÈNES DE NAISSANCE ET DE CIRCONCISION

DANS LE TEMPLE NORD-EST DE MOUT, À KARNAK

(avec six planches)

PAR

MAURICE PILLET

I. LA NAISSANCE

Dans la notice accompagnant les plans des temples nord-est et sud-ouest de l'enceinte de Mout, à Karnak, publiée dans les *Annales du Service des Antiquités* ⁽¹⁾, le temple situé au nord-est a été attribué au dieu Khonsou, sur la foi d'une identification faite, autrefois (1861), par F. Chabas.

Dans l'état actuel des ruines, l'attribution est incertaine, puisque la seule scène, bien conservée, est une offrande divine, à Amon, dans l'angle nord-est de la galerie d'honneur.

Cependant, la grande cour, si ruinée soit-elle, n'en montre pas moins, sur toute la longueur de son côté nord, une suite de scènes se rapportant à la naissance et au premier âge d'enfants royaux. Encadrés par deux ennéades où dieux et déesses alternent, il ne subsiste plus que les vestiges des tableaux relatifs à la naissance, puis à la circoncision d'enfants royaux, tandis qu'une lacune importante, à l'ouest, proche de 5 mètres, devait comprendre deux ou peut-être, trois autres tableaux. Ceux-ci devaient se rapporter, eux aussi, à l'enfance royale, puisque l'ennéade occidentale protège deux jeunes garçons.

⁽¹⁾ *Le temple de Khonsou dans l'enceinte de Mout, à Karnak, Annales S. A.*, XXXVIII (1938), p. 469-478 et pl. 86 et 87.

Les scènes se déroulent dans l'ordre suivant, en partant de l'est, c'est-à-dire du sanctuaire :

1° Les dernières divinités de l'ennéade thébaine présidant à la naissance, chacune ayant son nom inscrit sous le ciel qui surmonte le registre : Iounit, Tennenet, Sébek, Hathor et Horus (?) « dans la maison de la naissance et dans la maison de la toilette », dit l'inscription.

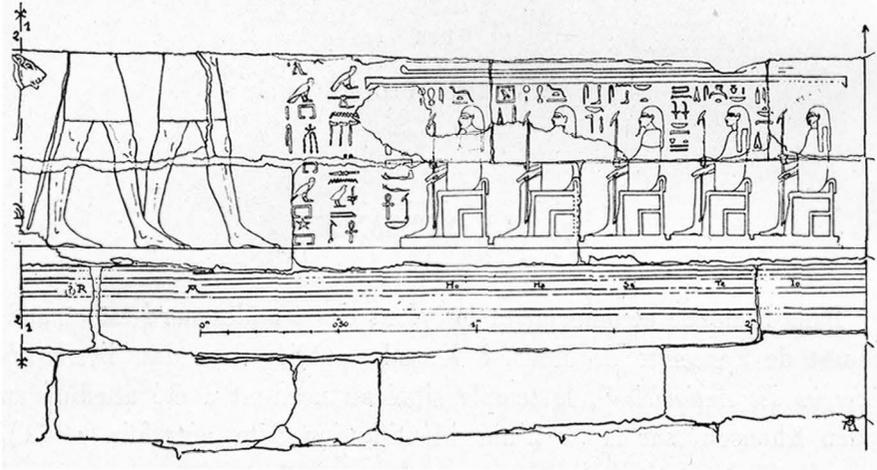


Fig. 1. Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 1.
L'ennéade thébaine du côté oriental.

Devant cette assemblée divine, deux grands personnages, debout et marchant : Amon, sans doute, identifiable grâce à la couleur bleue de son corps, suivi du roi portant la queue de léopard (fig. 1 et pl. I).

2° Le grand lit d'apparat de l'accouchement, bleu et or, entre les pieds duquel sont une double rangée de 𓆎 , bleu et or. Trois femmes ou déesses y sont accroupies ; deux au fond du siège : peut-être la reine soutenue par une déesse ou nourrice, l'autre lui faisant face, accroupie au bord du lit, près de la tête du lion à crinière bleue formant le devant du meuble. Entre elles, les pieds de deux enfants (rouge foncé), représentés sans doute ainsi que dans la scène de Louxor, les jambes fléchies, comme sur un siège, mais sans que celui-ci soit figuré (fig. 2 et pl. II).

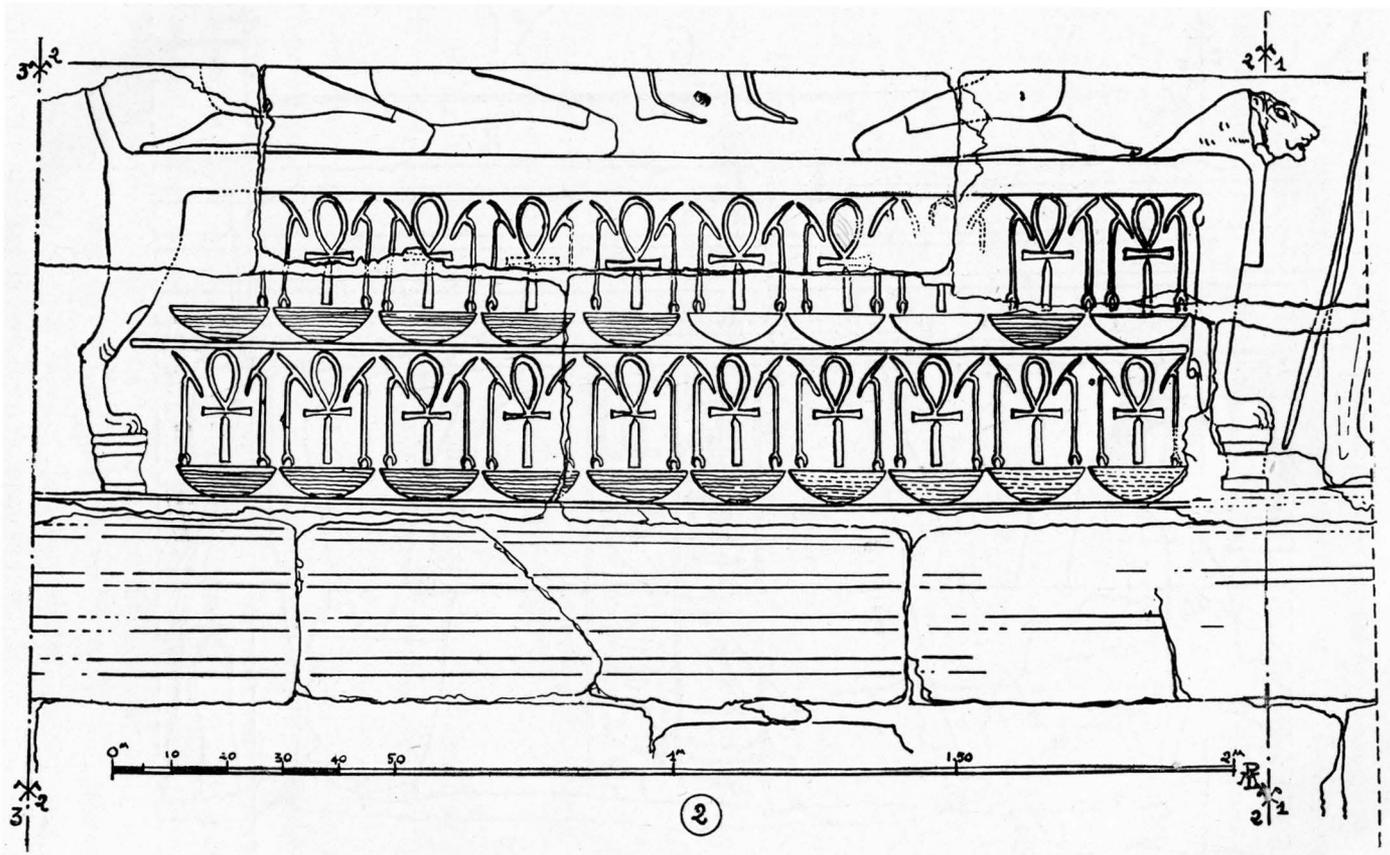


Fig. 2. Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 2. L'accouchement.

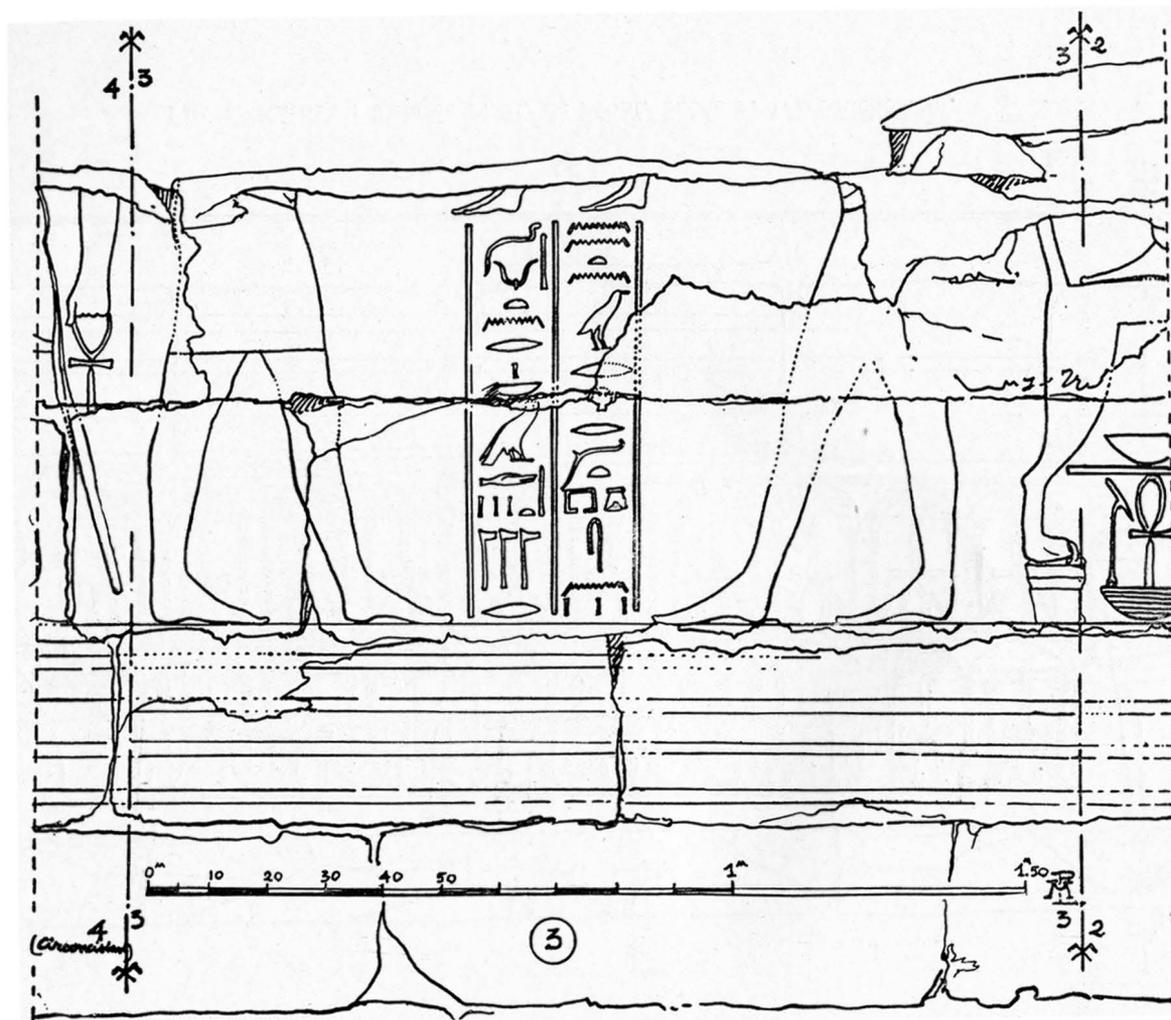


Fig. 3. Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 3.

3° Un homme debout et marchant vers la gauche, tournant le dos au lit ; un autre semblable lui faisant face (fig. 3 et pl. III). Entre eux, l'inscription suivante, en deux colonnes, pl. V, *a*, chacune d'elles étant surmontée de deux pieds d'enfants (rouge foncé) :



Fig. 4.

Formule : Ouverture (?) de ta (ou toute) bouche avec les paroles divines..... sur leurs sièges.

4° Puis vient la scène de la circoncision, qui se développe sur plus de 4 mètres de long et comprenait neuf ou dix personnages : nous l'étudierons plus loin (fig. 5 et pl. IV et V, *b*).

5° Une scène entièrement détruite, dont il ne reste que les pieds d'un personnage marchant vers la gauche et d'un dieu (?), debout, les pieds joints, tourné vers la droite (fig. 6).

6° Un dieu assis sur un trône surélevé, regardant à gauche, et vers lequel marchent deux personnages en longues tuniques (fig. 6).

7° Enfin, une ennéade de trois déesses et deux dieux, assis sur des trônes posés sur des socles. Ils regardent à gauche. Les deux derniers, vers l'ouest, avant la brèche de l'angle nord-ouest, sont brisés seulement à mi-corps, alors qu'il ne subsiste que les jambes des autres. Ils représentent un dieu ayant auprès de lui un enfant debout sur le siège du trône ; le dernier, une déesse tenant un enfant assis sur ses genoux.

La base de deux cartouches, avec la formule $\text{𓆎} \text{𓆏}$, *qu'il vive éternellement*, est tout ce qui subsiste des inscriptions, qui auraient pu nous renseigner sur la scène représentée (fig. 7).

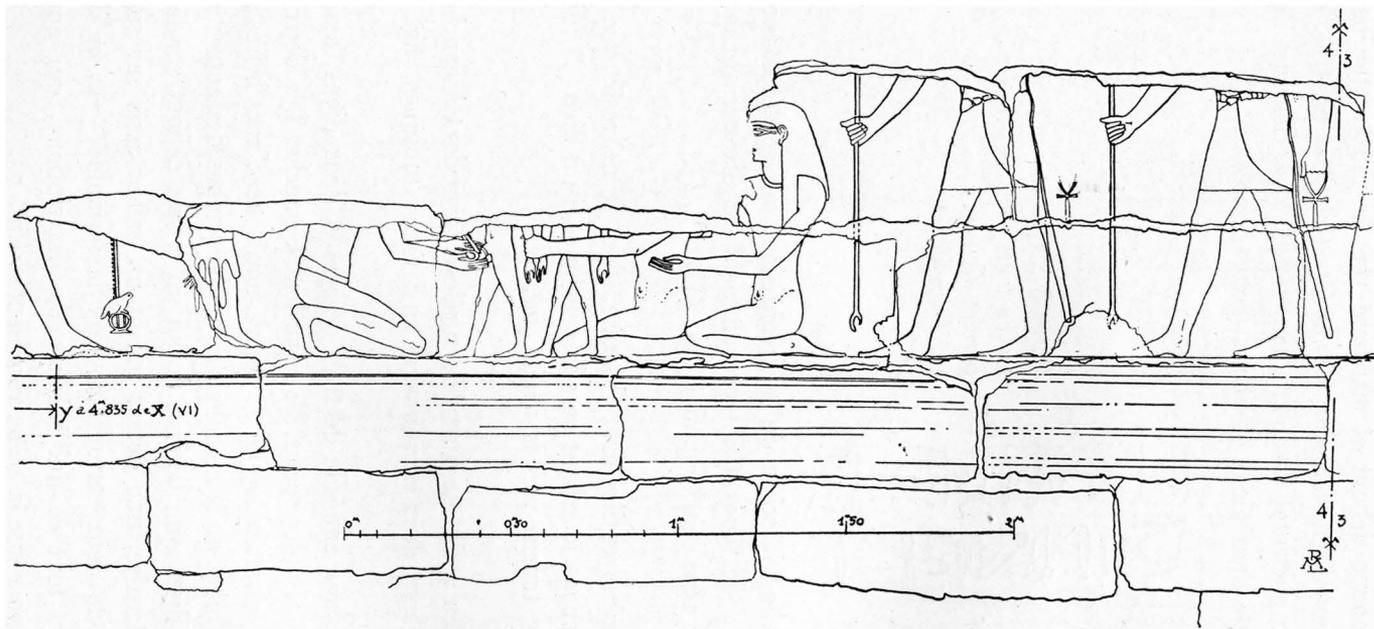


Fig. 5. Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 4. La circoncision.

L'ensemble de ces figurations incite donc à penser que l'on se trouverait ici, devant la *maison de la naissance et de la toilette*, que signale l'inscription de la première scène : le mammisi $\overline{\text{pr}}\overline{\text{ms}}$ (pr-ms) de Karnak, comme le fit Champollion ⁽¹⁾. Ces reliefs sont, en effet, situés sur le côté

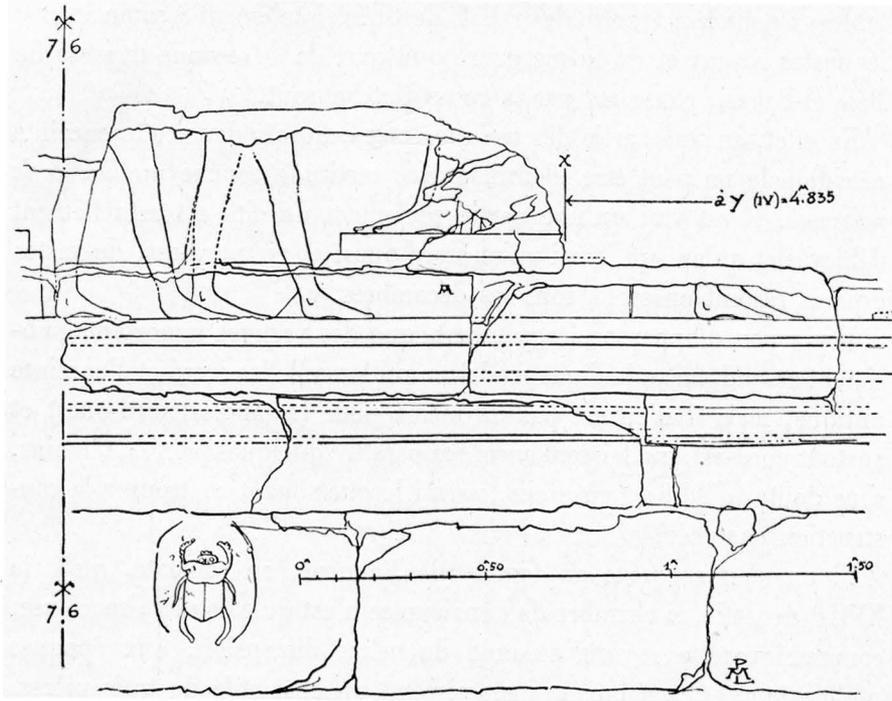


Fig. 6. Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 6.
A = Dieu (Scène 5 : détruite).

gauche du temple, ainsi qu'à Louqsor, à Edfou, à Kom-Ombo, à Philæ, mais on les trouve, parfois, à droite de l'entrée : Deir el-Bahari et les deux mammisi de Dendérah.

⁽¹⁾ Sur les mammisi: voir G. MASPERO, *Journal des Savants*, 1899, p. 404; E. CHASSINAT, *Le mammisi d'Edfou, Mém. I. F. A. O.*, XVI, 2^e fasc. (1939), Avant-propos, p. XIV-XVII. Rôle et époque des mammisi; ils datent au moins de Nectanébo (XXX^e dynastie,

358-341 av. J.-C.). A noter p. XVI : « Dans les temples thébains, on a toujours représenté deux nouveaux-nés : l'un est l'enfant royal, l'autre son *Ka* »; CHAMPOLLION, *Notices*, II, p. 264, cité dans l'article des *Annales*, XXXVIII, p. 473, *supra*.

On peut arguer aussi de cette stèle du mariage de Ramsès II, érigée devant ce temple, de son sanctuaire unique, ainsi que des figurations du dieu Bès, sculptées à l'entrée du temple principal de Mout.

Néanmoins, il est sans doute plus prudent de classer cette suite de tableaux dans la catégorie des reliefs destinés simplement à commémorer les fastes royaux et du même genre que ceux de la seconde terrasse de Deir el-Bahari, consacrés par la reine Hatchepsout.

En effet, aucune partie des trois temples exhumés dans cette enceinte méridionale ne peut être identifiée avec certitude comme un *lieu de la naissance*. Il est vrai qu'une partie seulement du site est actuellement déblayée et qu'au sud, ainsi qu'au nord-ouest et au nord-est, de vastes espaces restent ensevelis sous les décombres.

Il y a peu d'apparence, cependant, que des vestiges importants subsistent au sud, entre la digue moderne qui longe le lac sacré et l'enceinte antique, mais il n'en est pas de même pour les angles nord-ouest et surtout nord-est, qui laissent encore apparaître quelques pierres, témoins, sans doute, d'édifices ensevelis, parmi lesquels peut se trouver la construction cherchée.

Si on s'en rapporte au temple de Louqsor, on constate, qu'à la XVIII^e dynastie, la chambre de la naissance n'est qu'une pièce spacieuse, communiquant avec une seconde de même dimension. Aux époques ptolémaïque et romaine, le mammisi est un ensemble de trois pièces, précédé d'un vestibule et entouré d'un péristyle avec accès aux terrasses. Programme simple, correspondant, d'ailleurs, à l'empirisme des prescriptions révélées par les papyri médicaux, tels que ceux d'Ebers, de Flinders Petrie ou le récit du triple accouchement de Rouditdidit⁽¹⁾, dans lequel amulettes, colliers et sistres semblent jouer le rôle principal.

Ce dernier conte est cependant précieux à rapprocher des reliefs de Louqsor et de Deir el-Bahari, qui nous fixent sur l'attitude des parturientes de l'ancienne Egypte.

⁽¹⁾ G. MASPERO, d'après le *Papyrus Westcar. Les contes populaires de l'Égypte ancienne*, 2^e éd., Paris 1889, p. 76-82 et 4^e éd., s. d. p. 38-41. Voir aussi

A. ERMAN, *Die Märchen des Papyrus Westcar*, Berlin 1890; G. LEFEBVRE, *Romans et Contes égyptiens*, p. 86-88.

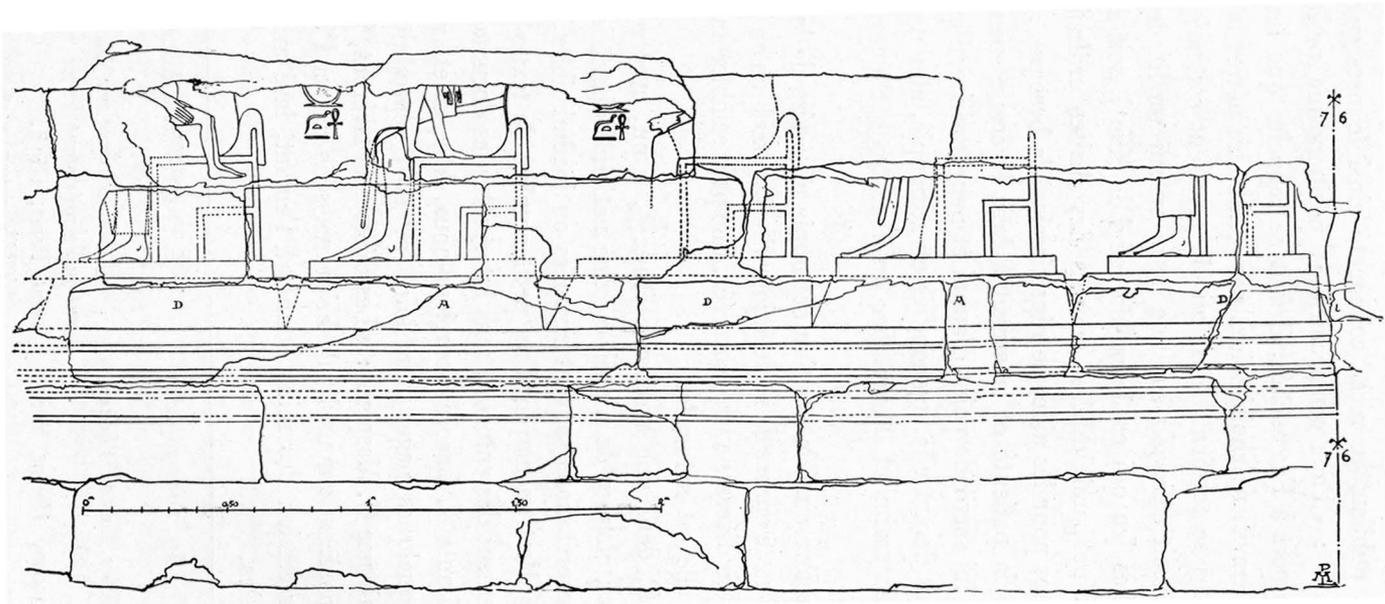


Fig. 7. Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 7. Ennéade de l'extrémité ouest. A = dieu; D = déesse.

G. Maspero, publiant ce récit, commente ainsi le passage relatif à l'accouchement ⁽¹⁾ : « Pour comprendre la position que prennent les déesses par rapport à l'accouchée, il faut se rappeler que les femmes égyptiennes en travail ne choisissaient pas comme les nôtres la position horizontale. Elles se tenaient, ainsi que le prouvent certains tableaux bien connus ⁽²⁾, soit *accroupies* sur une natte ou sur un lit, les jambes repliées sous elles [ce qui est le cas du relief de Mout], soit *assises* sur une chaise qui ne paraît différer en rien des chaises ordinaires. Les femmes accourues pour les aider se répartissaient la besogne : l'une se plaçait derrière la patiente et la serrait à bras le corps, pendant les douleurs, pour lui servir de point d'appui et pour favoriser l'expulsion, l'autre se mettait devant elle, agenouillée ou accroupie, afin de recevoir l'enfant dans ses mains et d'empêcher qu'il ne tombât à terre brutalement ».

G. Maspero relève ainsi la position accroupie ou assise de la patiente égyptienne, qui reste encore de règle aujourd'hui, aussi bien en Egypte ⁽³⁾ qu'en Orient et en diverses autres contrées. Elle peut sembler anormale ⁽⁴⁾ et, cependant, elle est naturelle.

J. Morgoulieff, dans une excellente étude ⁽⁵⁾, a pu, avec raison, reprocher aux archéologues de n'avoir aucune notion d'obstétrique et de donner des interprétations souvent erronées ou inadmissibles, en éclairant les œuvres d'art au moyen d'un petit nombre de textes antiques, auxquels ils donnent des entorses, sans interpréter les documents d'une manière satisfaisante ⁽⁶⁾. Encore pourrions-nous, à ce sujet, remarquer que l'auteur, quelques pages plus loin (p. 10), reproduit le texte d'Erman, traduit par G. Maspero : « Les déesses le lavèrent, lui lièrent le nombril, le posèrent sur un lit de briques », sans relever l'in vraisemblance de la succession des soins donnés à l'enfant, lavé avant d'être séparé de sa mère.

⁽¹⁾ *Ibid.*, *supra*, p. 39, note 1 (de la 4^e éd.).

⁽²⁾ M. PILLET, *Thèbes, Karnak et Louxor* (1928), p. 141.

⁽³⁾ OUF EL KOULOUB, *Harem*, Paris, 1937, p. 75 et 79.

⁽⁴⁾ M. PILLET, *Thèbes, Karnak et Louxor* (1928), p. 141.

⁽⁵⁾ *Etude critique sur les monuments antiques représentant des scènes d'accouchement*, Paris, 1893.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, *supra*, p. 6.

L'erreur ne fut découverte qu'ensuite⁽¹⁾ et, depuis lors, la traduction est ainsi corrigée : « Alors elles le lavèrent, *après que* son cordon ombilical eut été coupé et qu'il fut placé sur un lit de briques. »

Estimons donc, plus modestement, que l'erreur est fréquente, qu'elle est humaine, même pour le spécialiste le plus averti. Aussi sommes-nous heureux de reproduire la note que M. le Professeur Aug. Brindeau⁽²⁾ a bien voulu nous adresser sur ce sujet.

« En somme la position *naturelle* de la femme qui accouche est la position accroupie. L'acte de l'expulsion du fœtus est le même que celui de la défécation. Quand une femme civilisée accouche clandestinement, elle s'accroupit *instinctivement*. La position accroupie n'est en somme qu'une flexion des cuisses sur le bassin. — Quand la femme est couchée, elle s'accroupit sur le dos. — En Angleterre, la femme s'accroupit couchée sur le côté.

« La chaise obstétricale permettait à la femme d'accoucher assise, ce qui était moins fatigant, mais, en général, la matrone se plaçait entre les cuisses de la parturiente, pendant que deux aides maintenaient les cuisses écartées ».

Le Docteur Guiart⁽³⁾ a cru pouvoir montrer, en s'appuyant sur des documents épigraphiques, qu'en Egypte, le siège obstétrical était constitué par *trois briques*.

Disons de suite que ces documents ont été mal interprétés. Il évoque, d'abord, un signe *hiéroglyphique*, dont l'image en clair serait ⁽⁴⁾, et il écrit : « L'hiéroglyphe qui exprime l'idée d'enfanter représente une femme accroupie sur les talons, au-dessus de trois rectangles... ; ce sont là les trois pierres constituant le siège obstétrical, que les Egyptiens, ignorant la perspective, ont placées les unes à côté des autres... ».

En réalité⁽⁵⁾, comme le savent les archéologues, ces trois prétendus

⁽¹⁾ Z. Ä. S., 66, p. 71.

⁽²⁾ Membre de l'Académie de Médecine. Professeur de clinique obstétricale et gynécologique à la Faculté de Médecine de Paris. Lettre du 25 janvier 1939.

⁽³⁾ *L'obstétrique dans l'ancienne Egypte.*

⁽⁴⁾ Cf. G. MÖLLER, *Hieratische Paläographie*, I, p. 6, n° 67.

⁽⁵⁾ Je dois la note suivante à M. G. Lefebvre, que je remercie vivement d'avoir bien voulu, en outre, relire attentivement ce passage.

«rectangles» sont la partie inférieure du signe , lequel représente une sorte de tablier fait de trois peaux de renard, attachées ensemble; ce tablier s'appelait *mst*, d'où la valeur phonétique *ms* attribuée à ce signe, et que l'on trouve en particulier dans le mot   *msi* «mettre au monde». Au signe , emprunté à l'hieratique, correspond, d'ailleurs, dans les textes *hiéroglyphiques*, naturellement gravés avec plus de souci du détail, une figure , dont les éléments sont très reconnaissables, comme on peut s'en rendre compte à l'examen de certaines inscriptions de l'Ancien Empire ⁽¹⁾.

Le signe  est une variante du signe plus habituel  (femme expulsant l'enfant), employé comme idéogramme ou déterminatif des mots relatifs à la naissance ⁽²⁾, formés à l'aide du bilitère *ms*. Le Docteur Guiart cite, d'autre part, un mot    , *msšn*, dont les éléments phonétiques sont accompagnés d'un signe étrange , dans lequel il croit reconnaître le siège obstétrical à trois pierres, et il attribue à ce mot le sens de «lieu de la naissance». En fait, *msšn* signifie «endroit de repos» ⁽³⁾, et telle est bien la signification qu'il a dans le passage des *Pyramides* auquel l'auteur se réfère ⁽⁴⁾; d'où l'on peut, sans doute, inférer que  est l'image d'un meuble — trône ou lit — sur lequel le dieu se reposait.

Notons, d'ailleurs, que ce signe archaïque a été remplacé, au Nouvel Empire, par l'image d'un lit  ou par celle d'un plan de maison  ⁽⁵⁾. C'est à un autre mot, de même racine, mais originellement féminin, *msšnt*, qu'est attachée la signification de «lieu de la naissance», c'est-à-dire d'endroit où la femme accouche ⁽⁶⁾.

Le déterminatif normal en est une brique  ⁽⁷⁾ :    , mais, plus souvent, surtout à basse époque, deux briques :     . Ce sont,

⁽¹⁾ *Urkunden*, I, 24, 15; 35, 11; 36, 7.

⁽²⁾ Signes B 4 et 5, dans A. H. GARDINER, *Eg. grammar*, p. 441 et G. LEBEVRE, *Grammaire*, p. 383.

⁽³⁾ *Wörterbuch*, 2, 148, premier article et référence 1.

⁽⁴⁾ *Pyramides*, 1180 a : «l'endroit du repos de Ré au ciel.»

⁽⁵⁾ *Wörterbuch*, I. I., références 2-3.

⁽⁶⁾ *Ibid.*, deuxième article, § III.

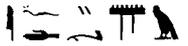
⁽⁷⁾ Déjà dans le papyrus *Rhind* (époque des Hyksos).

précisément les deux briques, connues par ailleurs comme étant, dans le monde oriental, le siège ordinaire de l'accouchement : « je demeurai comme une accouchée sur la brique » dit la Stèle de Turin n° 102 ⁽¹⁾.

Les Docteurs G. Morgoulieff et J. Guiart rapprochent, en outre, du texte égyptien de Rouditdidit celui de la Bible (*Exode*, I, 16), relatif à la suppression des enfants juifs, mâles, ordonnée par le pharaon : « Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux, vous regarderez les deux pierres et, si c'est un garçon, vous le ferez mourir. »

Malheureusement, le sens du terme hébreu *ebnaïm*, duel de *ebn*, pierre, employé dans le texte biblique, est assez mal défini, car, suivant les auteurs, il est traduit par « double siège » — « deux pierres » — « les testicules » — « tour de potier » ⁽²⁾.

Le Docteur Morgoulieff ajoute, d'après Ploss : « maintenant encore les femmes persanes accouchent debout en appuyant leurs mains et leurs genoux sur deux groupes de pierres superposées. À Jérusalem, comme nous l'avons dit plus haut, les paysans laissent accoucher leurs femmes sur une pierre. D'après le consul Gerhard, à Massaoua (mer Rouge), les femmes accouchent assises sur une pierre et, enfin, au témoignage de Meyerson, les femmes Kalmouckes accouchent assises entre deux coffres. »

Quant au terme égyptien :  *ifdy m dbt* : « lit de briques » employé par la parturiente antique, son sens est mal déterminé actuellement.

G. Maspero emploie « lit » ou « berceau » de briques ⁽³⁾. — Erman : « ein Zaken in (ein Bett aus) ziegelstein » — « un drap en (un lit de) briques » ⁽⁴⁾ — et Gardiner : « a bed of brick ». Peut-être s'agit-il, en réalité, d'un *rectangle* (drap) ou d'un *cadre* en briques. Il serait alors semblable à l'*angareb* oriental : cadre en bois servant à tendre une toile ou une natte de paille ou de roseau, pour former un lit. Ce pourrait être, encore, un *rectangle* de briques, posées à plat sur le sol battu ;

⁽¹⁾ Traduction J. CAPART, *Une déesse thébaine, Miritakro. Rev. Univ. Bruxelles*, t. VI, 1900-1901.

⁽²⁾ GESENIUS, *Lexicon*, 10^e éd., p. 7, cité par le D^r MORGOULIEFF, *loc. cit.*, p. 29. Celui-ci résume la question,

p. 28-32 ; PLOSS, *Das Weib in der Natur und Völkerkunde* (1899), II, 160-182.

⁽³⁾ *Contes. loc. cit.*, 4^e éd. (s. d.), p. 40-41.

⁽⁴⁾ *Papyrus Westcar*, I, 10, 12 ; 10, 20 ; 11, 3.

une sorte de dallage évitant à l'enfant les souillures d'un sol rendu boueux par les lavages. C'est, en somme, le berceau de l'enfant qui vient de naître.

En tout cas, on ne saurait le traduire par « brique d'étoffe », ainsi que l'écrit le Docteur J. Guiart ⁽¹⁾.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'incertitude qui plane sur ces diverses interprétations, il n'en reste pas moins que la patiente égyptienne repose, au moment de l'accouchement, accroupie ou assise sur un siège : bas, semble-t-il, s'il s'agit de quelques briques posées à terre ; aussi élevé qu'une chaise ordinaire si on s'en rapporte aux représentations de Louqsor et de Deir el-Bahari ou au bas-relief du Caire n° *J. E.* 40.627.

Ce petit bas-relief (0 m. 26 × 0 m. 195 de haut), en calcaire blanc, inachevé, proviendrait de Dendérah. Il représente une femme près d'accoucher, assise dans un naos, les bras écartés, avec les mains posées sur les cuisses. Deux Hathor, à tête de vache, font l'office de matrones et la soutiennent. W. Spiegelberg l'a publié en post-scriptum d'un article concernant à divers objets relatifs à des scènes de naissance ⁽²⁾.

Aucun de ces sièges spéciaux de l'ancienne Egypte n'est parvenu jusqu'à nous, semble-t-il, sauf, peut-être, celui découvert à Gournah ⁽³⁾, dans la tombe de Khnemôse (n° 253) ⁽⁴⁾. Encore n'est-ce qu'avec une prudente réserve que nous proposons de voir en cet objet un siège obstétrical.

Inscrit au *Journal d'entrée* sous le n° 56.353, *Latrine-seat* (?), il est en bois, grossièrement équarri et son siège repose sur quatre pieds robustes et rectangulaires, réunis par deux traverses. Le tout, peint en blanc, mesure environ 0 m. 44 de long et 0 m. 30 de haut (fig. 8).

L'attribution, d'ailleurs réservée, du *Journal* : *Latrine-seat* (?) semble

⁽¹⁾ *Loc. cit.*, p. 55 (3 du tiré à part).

⁽²⁾ *Die Weibstatuette einer Wöchnerin*, *Annales S. A.*, XXIX (1929), p. 162-165, pl. II.

⁽³⁾ *El-Khókha*, butte située entre le temple de Thoutmès III et le dromos du temple de Deir el-Bahari, au S.-E. de celui-ci, près de la maison du Metro-

politan Museum.

⁽⁴⁾ *Khnemôse*  : scribe, intendait du grain dans le grenier d'Amon, des greniers des offrandes divines. R. ENGELBACH, *Supplement to the Topographical Catalogue...*, Le Caire, 1924, p. 18.

douteuse, car si les tombes de Sakkara nous font connaître des organisations complètes de W.-C. à l'usage du mort⁽¹⁾, aucun hypogée thébain, au contraire, ne révèle de dispositions analogues. C'est pourquoi, autant il semble peu vraisemblable que l'on ait placé un siège de



Fig. 8. Siège d'accouchement (?). Bois peint en blanc.
El-Qourna (el-Khòkka). Tombe de Khnemôse, n° 253.
Musée du Caire, n° 56.353. (Photo Service des Antiquités).

cabinets dans une tombe du Nouvel Empire, autant il paraît admissible d'y placer un siège d'accouchement, soit qu'il fut un souvenir des douleurs de la femme de Khnemôse, soit que celle-ci ait été elle-même accoucheuse de son état.

⁽¹⁾ J. E. QUIBELL, *Excavations at Saqqarah* (1912-1914), *Archaic mastabas*. Le Caire, 1923. Tombes 2.302 et

2.307. Mastaba de Ruabu, p. 29 (n° 2.302) et p. 31 (n° 2.307), pl. XXX et XXXI.

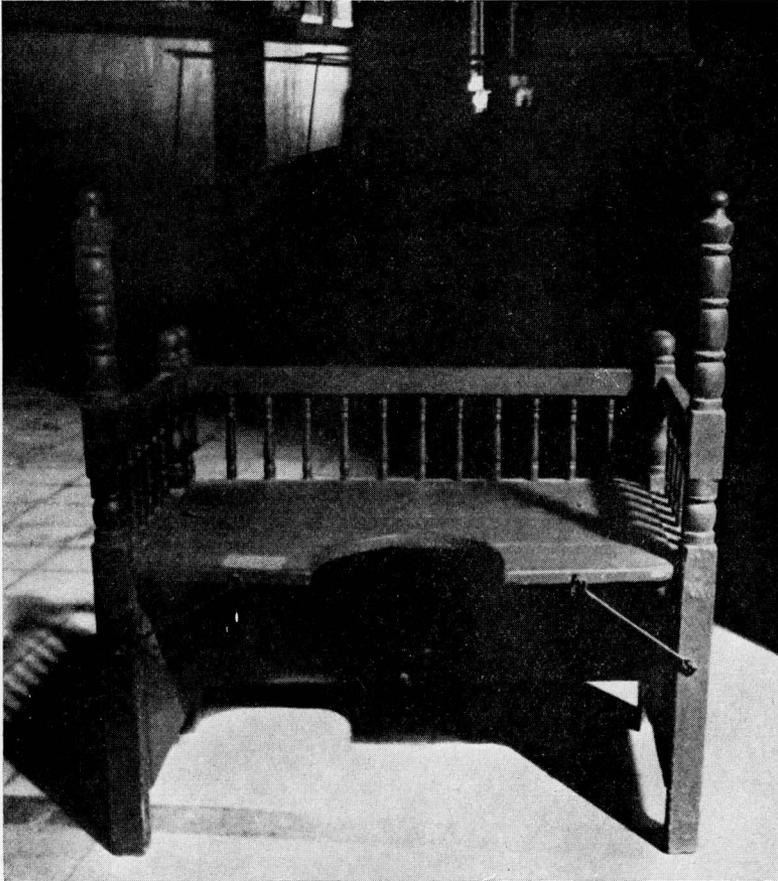


Fig. 9. Siège d'accouchement moderne. Musée d'ethnographie du Caire
(Photo M. Pillet).

L'usage d'un siège spécial : *lasanon* ou *diphros*, rapporté par Hippocrate, au v^e siècle av. J.-C., s'est perpétué jusqu'au xvi^e siècle, en Europe, et il reste en usage dans l'Orient moderne, comme en Égypte ⁽¹⁾.

Nous reproduisons ici (fig. 9) l'une de ces chaises d'accouchement

⁽¹⁾ OUT EL KOULOUB, *Harem* (Paris, 1937), p. 75 et 79 : « Trois musiciens et la chaise rituelle de l'accouchement précèdent la sage-femme, avec la pompe traditionnelle... » « Zakeya est ins-

tallée par la sage-femme sur le coussin de la chaise rituelle et, confiante, attend la délivrance », après avoir descendu, à reculons, 37 marches de l'escalier.

qu'Henri Munier a bien voulu nous signaler au Musée d'Ethnographie du Caire. C'est un meuble en bois, robuste, mais pliant, afin d'en faciliter le transport. Large de 0 m. 82, profond de 0 m. 55, il fournit un siège de 0 m. 72 × 0 m. 51, haut de 0 m. 405, avec une échancrure circulaire de 0 m. 25 de large, sur 0 m. 18 de profondeur. Une petite balustrade d'appui l'entoure, terminée, en avant, par deux forts montants ronds, auxquels la patiente peut se cramponner. Ce siège ne porte pas de numéro de catalogue.

Le Docteur J. Guiart (p. 61 ou 9 du tiré à part) reproduit, d'après Witkouski et le Docteur Zambaco, un siège semblable, mais rigide, non pliant et privé des montants antérieurs.

En résumé, aucun des temples exhumés, actuellement, dans les enceintes de Karnak, ne peut être assimilé avec plus de vraisemblance à une « maison de la naissance et de la toilette » que ce temple du nord-est de Mout où elle est citée dans les reliefs de sa grande cour, à supposer toutefois, qu'elle ait existé à Karnak. La salle de la naissance de Louqsor, maison de campagne d'Amon, pouvant, en effet, être la seule réservée à cet usage, dans le domaine du grand dieu de Karnak.

Quant à la scène de naissance elle-même, la position assise ou accroupie de la reine est naturelle et la pratique égyptienne ne prévoyait que l'appui d'un siège bas et rudimentaire : « deux briques », ou d'une chaise spéciale, ainsi que l'usage s'en est perpétué en Égypte ⁽¹⁾.

II. LA CIRCONCISION

La scène de circoncision de Mout, en dehors de la rareté de cette représentation ⁽²⁾, offre surtout l'intérêt de prouver, ainsi qu'on le

⁽¹⁾ Les femmes chinoises ont aussi l'habitude d'accoucher assises, sur une chaise spéciale, appelée *chaise de la nouvelle vie*, semblable à celle que nous venons de décrire (H. HUSSEY, *Une femme fatale dans l'histoire de la Chine, Tseu-Hi, impératrice, 1885-1908*).

⁽²⁾ J. CAPART, *Une rue de tombeaux à Saqqarah*, Bruxelles 1907, pl. LXVI. Tombeau d'Ankh-ma-hor, salle I, porte de la salle VI. Découvert par V. Loret en 1899. Divers autres tombeaux à Saqqarah (Neferseshem) et à Thèbes.

supposait, que cette opération était liée aux rites de la naissance, c'est-à-dire, pratiquée ordinairement en bas âge.

Hérodote ⁽¹⁾ déclare, en effet, que les Egyptiens pratiquaient la circoncision sur les enfants *nouveau-nés* et que les peuples voisins, Phéniciens et Syriens, tenaient cet usage de l'Égypte.

On sait que, chez les Juifs, elle devait se faire huit jours après la naissance : « Quand il aura *huit jours*, lit-on dans la *Genèse* ⁽²⁾, tout mâle parmi vous, d'âge en âge, sera circoncis, qu'il soit né dans la maison, ou qu'il ait été acquis à prix d'argent d'un étranger ». Ou encore, l'évangile de la Circoncision (SAINT LUC, 2) : « En ce temps-là, le *huitième jour* étant venu, auquel l'enfant devait être circoncis, on lui donna le nom de Jésus... ».

On ne saurait s'appuyer, comme le fait F. Chabas, sur la représentation du temple de Mout, pour en déduire avec certitude que cette opération est faite sur un enfant de 8 à 10 ans. En effet, les reliefs égyptiens représentent les enfants en bas âge, même des nourrissons dans les mains de Khnoum, le divin potier, comme des adultes aux membres formés, se distinguant seulement par le geste du doigt porté à la bouche et la mèche pendante, pour les enfants royaux.

Le relief de Mout suit la même technique artistique de Louqsor ou de Deir el-Bahari, et représente des enfants auxquels on pourrait donner de six à douze ans, quoiqu'il puisse représenter aussi bien des nouveau-nés, semblables à ceux posés sur les genoux des divinités tutélaires.

Le bas-relief d'Ankh-ma-Hor ⁽³⁾ montre, au contraire, cette opération pratiquée sur un jeune homme et non sur un nouveau-né (pl. VI). Si on s'en rapporte au texte d'Hérodote et à celui de la *Bible*, on peut admettre que cette pratique était bien appliquée aux nouveau-nés en Égypte, en particulier dans la famille royale, comme le démontre le relief

⁽¹⁾ HÉRODOTE, II, 36 et 104.

⁽²⁾ *Genèse*, XVII, 12. La circoncision est le signe sensible de l'alliance éternelle du peuple juif. R. P. J. RENÉ, *Manuel d'écriture sainte* (III^e éd., Paris, 1939), I, § 315, p. 436. Elle y était d'institution fort ancienne et l'*Exode*,

IV, 25, dit : « Séphora prit une pierre tranchante, coupa le prépuce de son fils... » Voir aussi V. VIKENTIEV, *Horus et Moïse*, *Annales S. A.*, XLVIII, 1, p. 21-41.

⁽³⁾ J. CAPART, *loc. cit.*, pl. LXVI, p. 51-52.

de Mout, ainsi qu'à des jeunes gens, peut-être lorsque ceux-ci étaient des étrangers, introduits en Egypte à titre d'esclaves ou de serviteurs. Ce serait le cas de Sakkara.

La pratique s'est poursuivie dans le monde musulman, sans qu'il y ait un âge fixé pour la pratiquer : « Il n'y a point de temps marqué pour la *Circoncision*, écrit J. Chardin ⁽¹⁾. Quelques-uns veulent qu'on la fasse à treize ans, parce qu'*Ismail* fut circoncis à cet âge-là. D'autres veulent que ce soit à l'âge de neuf ans, parce qu'alors on devient capable de connaître le bien et le mal. On l'administre communément à cinq ou six ans, afin que l'opération soit moins douloureuse.

« Un barbier coupe le prépuce avec un rasoir, suce le sang, et bande la plaie après y avoir mis des poudres caustiques ou astringentes, et particulièrement du papier brûlé, qui est le meilleur remède ».

G. Schweinfurth ⁽²⁾ rapporte que la circoncision paraît être en usage chez tous les nègres païens de la zone équatoriale, où elle se pratiquerait de temps immémorial. Les principaux d'entre eux, les Moubouttans, ne l'effectuent cependant qu'à l'âge de puberté.

L'Eglise catholique abandonna cette pratique judaïque dès l'assemblée ou concile de Jérusalem ⁽³⁾, en l'an 51, n'imposant plus d'autres observances légales à ses fidèles que l'abstention de viandes offertes aux idoles, des chairs étouffées, du sang et de l'impureté. Cependant, les chrétiens d'Abysinie l'ont encore conservée de nos jours.

Les quelques textes de l'ancienne Egypte faisant allusion à la circoncision ⁽⁴⁾ et les deux bas-reliefs de Sakkara et de Karnak s'y rapportant

⁽¹⁾ *Voyages de Monsieur le Chevalier Chardin en Perse et autres lieux de l'Orient*, Amsterdam, 1711, 10 vol., t. X, p. 74-77, cf. p. 75. Les voyages de Chardin datent de 1665-1677.

⁽²⁾ G. SCHWEINFURTH, *Au cœur de l'Afrique*, Paris, 1875, 2 vol., t. II, p. 93 et 105.

⁽³⁾ *Actes des Apôtres*, II. *Le Concile de Jérusalem*, chap. xv, 1 à 34.

⁽⁴⁾ Le D^r F. JONCKHEERE, *La circoncision*

des anciens Egyptiens, Bruxelles, 1950, cite six textes s'échelonnant de l'Ancien Empire à la XXV^e dynastie, qui sont de simples allusions à cette pratique. Il n'en est pas de même pour la *Stèle d'Ouha* (Première Période intermédiaire) provenant de Naga ed-Deir : DOWS DUNHAM, *Naga ed-Dêr : Stelae*, texte p. 102 à 104, pl. XXXII. Stèle 84. Oriust 16956. *Museum of fine Arts*, Boston, 1937. Aux lignes 4 et 5, cette

ne nous fixent ni sur l'âge où elle était pratiquée, ni sur sa généralisation plus ou moins complète dans la vallée du Nil.

La scène de Mout nous apprend seulement que les enfants royaux y étaient soumis, au cours de leurs premières années.

Aucun texte n'accompagne plus la partie basse de ce registre de sculpture, qui subsiste seule avec des personnages coupés à mi-corps. Cela est d'autant plus regrettable, qu'elle est *unique* en son genre, et *typique*, puisque les deux représentations de la tombe d'Ankh-ma-Hor, à Sakkara, laisseraient planer un certain doute quant à l'opération effectuée par le praticien, si elle n'était identifiée par l'inscription. Sans celle-ci, on pourrait, en effet, se croire en présence de soins spéciaux de l'organe viril et non pas de l'ablation du prépuce.

Puisqu'il s'agit bien d'une scène de circoncision, celle de droite (fig. 10, I), représente l'opération elle-même, pratiquée à l'aide d'un instrument fort large, un lourd silex sans doute, outillage encore en usage dans certaines tribus africaines, pour la circoncision, après l'avoir été aux anciens âges hébraïques ⁽¹⁾.

L'instrument est placé perpendiculairement à la verge, presque en son milieu et dans le sens longitudinal, c'est-à-dire assez loin du prépuce, qu'il est censé trancher et dans le sens où il coupera, d'abord, la membrane en un seul point, puis, après, circulairement, en anneau ⁽²⁾.

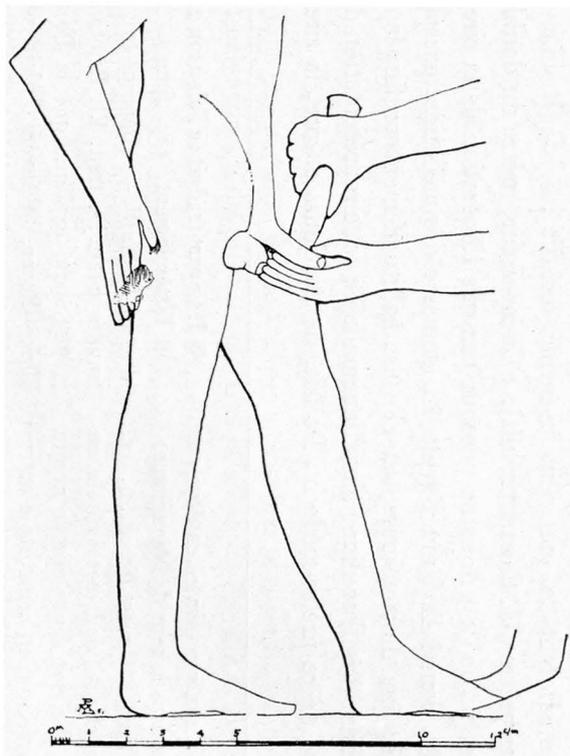
L'opération *ne paraît pas spécialement douloureuse* et le patient, debout, pose sa main droite sur sa fesse et la gauche sur la tête du praticien accroupi devant lui. Le geste du bras droit, de celui-ci, arqué vers le haut pour manier son outil, indique *un effort assez considérable*, correspondant à la masse même de l'instrument employé, plus qu'à la légèreté

stèle rapporte que 120 hommes et le défunt furent *circoncis* (?) sans accident ; mais ce texte est fort obscur et controversé.

⁽¹⁾ *Bible, Exode, IV, 25* et JOSÈPHE, V, 2.

⁽²⁾ D'après le *Nouveau Larousse illustré* t. III, p. 19 : « Les modes opératoires [de la circoncision], très variés, se rap-

portent à deux types : ou bien on excise la couronne préputiale d'un coup de ciseau et on détache un lambeau circulaire, ou bien, après avoir fendu longitudinalement le prépuce, on excise à droite et à gauche deux lambeaux obliques. » Ce dernier mode, *linéaire*, paraît être celui employé sur le relief de Sakkara.



Sakkara : Tombe d'Ankh-ma-hor.
I. La circoncision. Scène de droite.

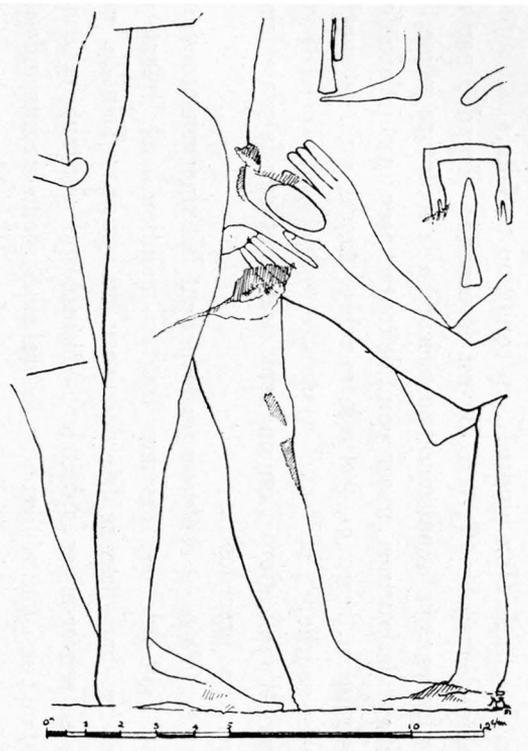


Fig. 10.

Sakkara : Tombe d'Ankh-ma-hor.
II. L'onction ou la cicatrisation. Scène de gauche.

de l'incision circulaire à pratiquer. L'inscription, disposée en trois colonnes en sens contrariés, au-dessus de la scène, dit : « C'est pour faire agréable, racler [ou oindre?], en condition parfaite. »

La scène de gauche (fig. 10, II) est légèrement dégradée par une entaille moderne, ou simplement postérieure à la sculpture même, qui orne le haut de la verge, en son point de contact avec un objet ovoïde⁽¹⁾, dont le praticien, accroupi, frotte le membre, tandis qu'il le soutient de la main gauche.

Ce serait l'application d'un onguent cicatrisant sur la plaie laissée par l'opération précédente.

Cependant, l'*acte est douloureux* : le patient fait une grimace significative et l'aide, debout derrière lui, le maintient solidement aux poignets, les deux bras repliés au niveau du visage. « Tiens-le, pour qu'il ne se renverse pas ! », dit le médecin à son assistant, ce à quoi le patient ou l'assistant réplique : « Je ferai ainsi que tu le commandes⁽²⁾ ». Le praticien, au contraire de la scène précédente, semble ne développer aucun effort et frotter doucement un membre malade.

Le texte, en trois colonnes à sens contrariés, au-dessus de la scène, dit : « C'est fait pour ton bien : chose tranchée, pour donner son gland »⁽³⁾. Devant le praticien lui-même, on lit :  « Le circonciseur-prêtre ». J. Capart traduit : « Circonciseur, prêtre du double. » Il ajoute (p. 52) : « Nous ne pensons pas que l'opération de la circoncision fût, dans l'Ancienne Egypte, du domaine des médecins, pas plus, du reste, que de nos jours, où elle est habituellement pratiquée par des barbiers⁽⁴⁾. » Il souligne ainsi l'anomalie de cette représentation dans la tombe de ce prêtre-médecin. De fait, de nos jours encore, la circon-

⁽¹⁾ Mais non pas « divisé en deux par une ligne dans le sens de la longueur », comme l'a écrit J. CAPART, *loc. cit.*, p. 51. L'examen attentif de la paroi révèle, en effet, qu'il s'agit d'une simple rayure de la pierre, qui en comporte d'autres semblables, et non pas d'un trait gravé par le sculpteur.

⁽²⁾ J. Capart traduit : « Fais à ton gré. »

⁽³⁾ Littéralement « sa figue ». Traduction R. Weill. — « Dépêche-toi, cela vaudra mieux ! », trad. Ét. Drioton.

⁽⁴⁾ Ce qui explique que le Docteur Tricot-Royer, d'Anvers, n'ait voulu voir ici qu'une simple « scène de barbiers ».

cision est considérée comme si bénigne, que, chez les Israélites, elle est pratiquée par un opérateur spécial, qui n'est ni médecin, ni rabbin.

Dans les reliefs de Sakkara, l'ordre dans lequel ils se présentent au visiteur indique, à la manière habituelle des Egyptiens, celui des phases successives d'une seule et même opération, à laquelle se rapportent les inscriptions. La première rencontrée, celle de droite (I), doit donc, normalement, représenter le premier temps de l'opération elle-même, *la circoncision* ; la seconde, celle de gauche (II), la *cicatrisation* ou onction.

Chose curieuse, les inscriptions sont inversées : celle située au-dessus de la scène de droite (I), *la circoncision*, se rapportant à la scène de gauche (II), *l'onction*. Cette inversion fait songer à un *poncif*, que le caractère contrarié des colonnes d'inscriptions permettait de reproduire dans un sens ou dans un autre.

Elle explique l'erreur de J. Capart, voyant dans la scène de gauche (II), la circoncision elle-même et le doute qu'il exprime sur la matière de l'outil employé : « Si l'on veut, dit-il, avec Max Müller, y voir absolument un silex, il faudra vraisemblablement le supposer *emmanché*. » Puis, le même doute sur l'instrument de l'autre scène (I), au sujet duquel il écrit (p. 51-52) : « Celui-ci [l'opérateur] manie un instrument dont le rôle n'est pas bien déterminé ».

Or, en effet, l'outil de la scène de droite doit être emmanché, tandis que l'objet ovoïde, manié par l'opérateur de gauche ne saurait l'être : aussi est-il tenu à pleine main, comme une savonnette dont il a la forme : boule d'argile savonneuse, peut-être.

Nous ne pensons donc pas que ces reliefs puissent être interprétés autrement et qu'on puisse voir dans la scène de gauche la circoncision, au lieu de l'application subséquente d'un onguent cicatrisant. Cette dernière est, d'ailleurs, plus douloureuse que l'opération elle-même, ce qui explique l'obligation où on est de maintenir fortement le patient, pouvant se débattre ou perdre connaissance, par suite de la douleur causée par la cicatrisation de la plaie.

Cette confusion, découlant sans doute encore de l'inversion des légendes des reliefs, se retrouve dans l'excellent résumé du Docteur

Jonckheere ⁽¹⁾. « L'opération, dit-il, comportait deux « temps » : une manœuvre sanglante et une manœuvre indolore. A notre avis, il faut en renverser l'ordre chronologique et admettre l'existence d'un premier temps d'insensibilisation préopératoire, suivi d'un deuxième temps directement chirurgical » — et, un peu plus loin : « l'intervention comportait deux phases successives : *une anesthésie locale préalable* suivie d'un temps sanglant ».

Il n'est, cependant, que de se rapporter à la pratique courante actuelle, judaïque, pour reconnaître que le sculpteur égyptien avait raison de montrer que la douleur de l'opération était bénigne, au regard de celle de la cicatrisation subséquente.

Par ailleurs, le Docteur Jonckheere le confirme, en établissant que : « cette circoncision *linéaire* n'a rien de commun avec la circoncision *annulaire* des Juifs qui supprime la totalité du fourreau préputial ». — L'opération égyptienne : « se traduisant plastiquement, tantôt par des glands nus, tantôt par des glands recouverts avec «V» préputial épibalanique, tantôt par des glands découverts avec «V» rétrobalanique ».

Notons, pour terminer, que les reliefs des tombes de Sakkara nous montrent de très nombreux *esclaves circoncis*. J. Capart le note et renvoie à ses planches XXXIX (Ankh-ma-Hor, salle II, mur ouest) et LXXXVI (Nefer-Seshem-Ptah, salle II, mur ouest). Ces esclaves, sont entièrement nus, ou ceints d'un pagne dont une portion est repliée et nouée en arrière, ne couvrant que les fesses, pratique qui semble avoir pour but une plus grande liberté de mouvements.

Des exemples plus nombreux encore existent dans les tombes exhumées en 1940, par Abd es-Salam effendi sur la voie du temple d'Ounas, en particulier dans celle de *Ptah-Nefer-her* ⁽²⁾ (fig. 11). Ce sont tous des adultes, esclaves employés à divers travaux agricoles, la vendange en particulier, et généralement nus ou avec les parties apparentes, non

⁽¹⁾ *La circoncision des anciens Egyptiens*, dans *III^e Congrès nat. des Sciences*, Bruxelles, 1950, p. 54-55/136-137. Extrait d'un mémoire à paraître dans *Centaurus*, I, n° 3, janvier 1951 (Copenhague), aimablement communiqué

par M. le Professeur M. Stracmans.

⁽²⁾ En cours de publication par M. Ét. Drioton, avec les relevés de M^{lle} Épron auxquels l'auteur a bien voulu nous autoriser à faire quelques emprunts.

protégées. Cependant, ces esclaves mis à part, les reliefs égyptiens ne présentent que des personnages décentement vêtus.

Dans cette tombe, on remarque aussi deux jeunes garçons, bien apparemment *non circoncis*, qui grimpés dans un sycomore en cueillent les fruits. Pour se livrer à ce travail, ils doivent être déjà sortis de

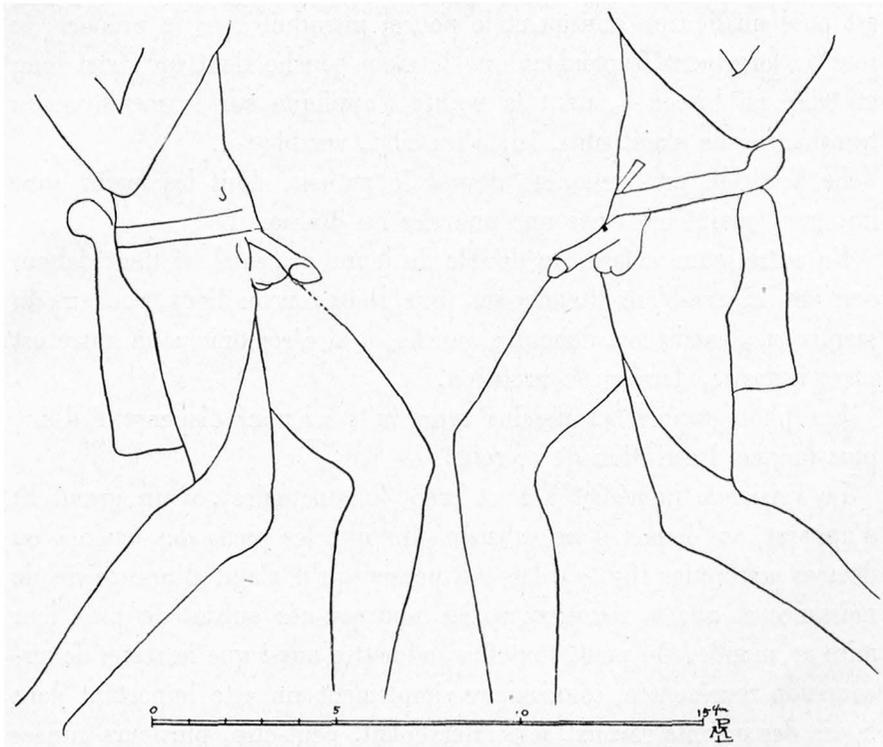


Fig. 11. Deux esclaves jettent des gerbes sur une meule de blé.
Tombe de Prah-nefer-her d'après L. Épron.

la prime enfance et avoir une dizaine d'années, sinon plus, ce que la technique égyptienne ne permet pas, à elle seule de déterminer.

Ces reliefs confirmeraient donc l'opinion de F. Chabas, quant à l'âge de huit à dix ans, qu'il attribue aux jeunes circoncis, représentés au temple de Mout, ainsi que celle de Max Müller (*loc. cit.*), qui pense qu'en Égypte, la circoncision précédait seulement le mariage, pratiqué

très jeune en Orient, il est vrai, sans être fixée à un âge déterminé⁽¹⁾.

Malgré l'absence de tout texte explicatif, le relief de Karnak ne laisse, au contraire de ceux de Sakkara, aucun doute quant à l'opération effectuée (fig. 12). Prisse d'Avennes et F. Chabas ne s'y sont pas trompés.

La main droite du praticien soutient le membre sur la base duquel est posé un lien ou anneau et le pouce, introduit sous le prépuce, le soulève largement, cependant que la main gauche tient un stylet long et taillé en biseau⁽²⁾, dont la pointe s'applique sur la membrane à trancher. Il ne s'agit plus, ici, d'un silex, semble-t-il.

Le praticien est agenouillé devant le patient, dont les mains sont fortement maintenues par une nourrice ou déesse.

Un autre jeune enfant, ou double du jeune prince⁽³⁾, se tient debout derrière lui, semblant attendre son tour. Deux rois ou dieux, porteurs du sceptre *ouas*, assistent, debout à gauche, à la cérémonie : un autre est placé à droite, derrière le praticien.

Les photographies et dessins reproduits ici nous dispensent d'une plus longue description de ce relief.

Le voisinage immédiat à l'est (vers le sanctuaire), d'un grand lit d'apparat, sur lequel il ne subsiste plus que les pieds des femmes ou déesses accroupies (fig. 2), laisse à penser qu'il s'agit d'une scène de naissance et que la circoncision des nouveau-nés suivait de près leur mise au monde. On peut, toutefois, admettre aussi que la scène de circoncision représentée, commémore simplement un acte important dans la vie des enfants royaux, acte intervenant, peut-être, plusieurs années après leur naissance. Cependant, cette dernière hypothèse paraît infirmée par les scènes de présentation des enfants aux divinités, qui suivent celles de la circoncision elle-même.

⁽¹⁾ À l'époque romaine, J. Nicole cite des enfants de 1 et 2 ans, d'autres de 5 à 11 ans présentés à la circoncision. Textes grecs inédits de la Collection papyrologique de Genève, 1909.

⁽²⁾ En réalité, l'artiste a représenté ce stylet *posé* sur les doigts, mais *non*

tenu par eux, ce que Prisse d'Avennes a *corrigé*, en faisant passer le stylet entre l'*index* et le *medius*.

⁽³⁾ Pour F. Chabas (*loc. cit.*), il s'agit : « très vraisemblablement de la circoncision de deux des fils de Ramsès II, fondateur du temple de Khons. »

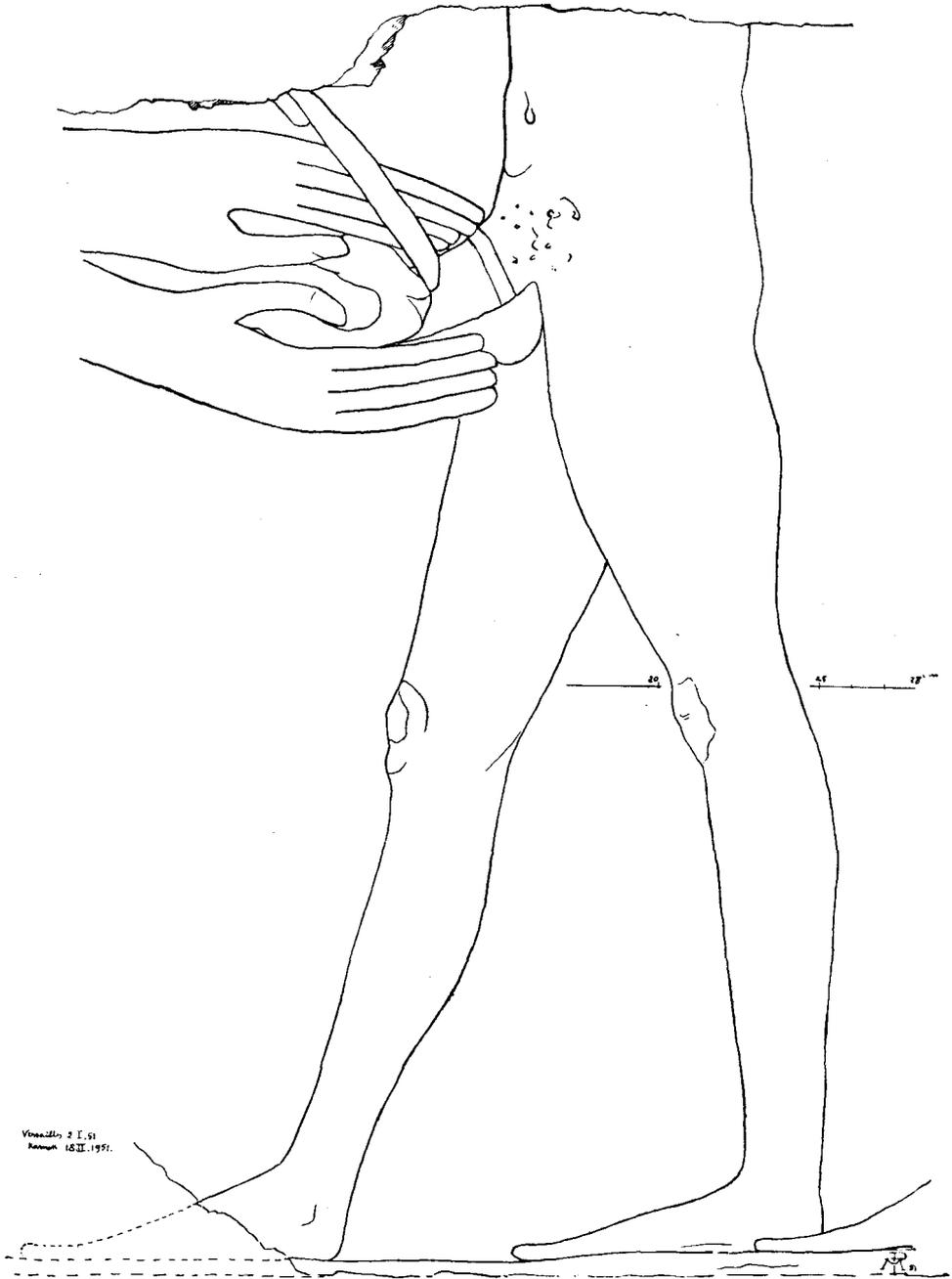


Fig. 12. Karnak : Temple N.-E. de Mout. La circoncision.

Le lit de parade, dont nous venons de parler, est de la forme classique, à deux corps de lions, la queue fouettante et la tête tournée vers le sanctuaire. Entre leurs pattes, est une double rangée de dix .

Sur le dessus de cette vaste estrade, trois femmes ou déesses sont accroupies : une seule à l'est et deux autres, côte à côte, à l'ouest, toutes tournées vers le centre du lit où se voient les pieds joints de deux jeunes enfants. Le tableau est détruit aux reins des femmes et à mi-jambes des enfants. Aucun texte ne subsiste, mais les traces de peinture sont nombreuses. Corps de femmes, jaune clair, œil bleu ; pieds des enfants, rouge grenat ; ensemble du lit, jaune clair ; crinière du lion, blanc ;  bleues ;  jaune clair ;  jaune clair.

Il apparaît donc que l'étude des seuls reliefs relatifs à la circoncision ne permet pas de fixer avec certitude l'âge auquel cette pratique était mise en usage.

Quant à sa généralisation plus ou moins grande en Egypte pharaonique, en y voyant soumis les enfants royaux et ceux destinés au sacerdoce d'une part et les esclaves du plus bas rang d'autre part, on doit admettre qu'elle était d'ordre impératif, comme chez les Israélites, et cela dès l'Ancien Empire, à tout le moins dans la caste sacerdotale, qui détenait ses pouvoirs d'officiants par délégation du roi lui-même, seul grand-prêtre du culte.

En conclusion, on aimerait à dater approximativement ce temple, qui semble bien avoir été l'œuvre de Ramsès II, puisque le style de ses bas-reliefs et des quelques inscriptions fragmentaires qui subsistent permettent, en effet, de les attribuer à la XIX^e ou à la XX^e dynastie. Ce qui concorde, d'ailleurs, avec l'époque des statues brisées et de la stèle du mariage de Ramsès II, découvertes à l'entrée de la cour, sans impliquer nécessairement, d'ailleurs, que ce roi fut le constructeur du temple, qu'il peut n'avoir que complété et décoré en partie, comme il le fit pour de si nombreux édifices.

Versailles, 11 mai 1940.

Le Caire, 16 mars 1951.

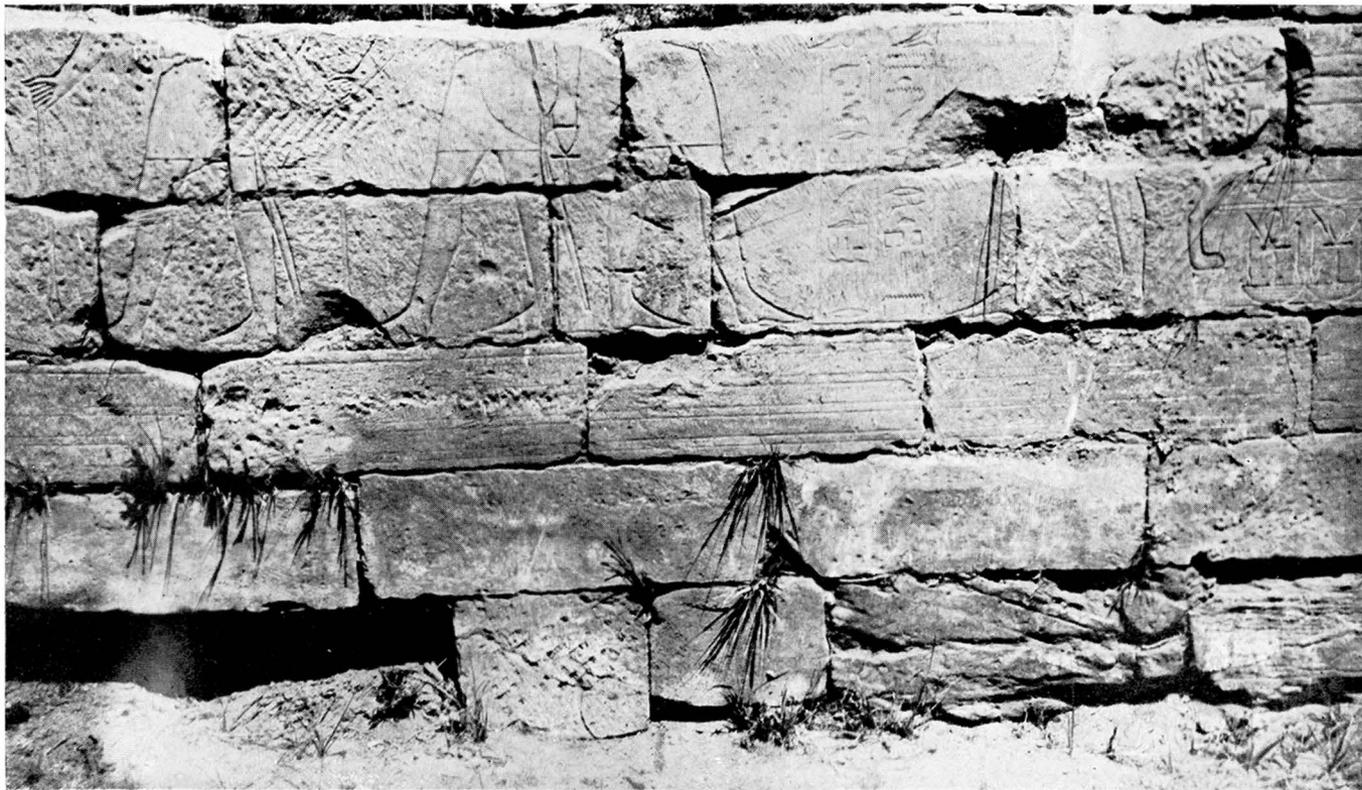
M. PILLET.



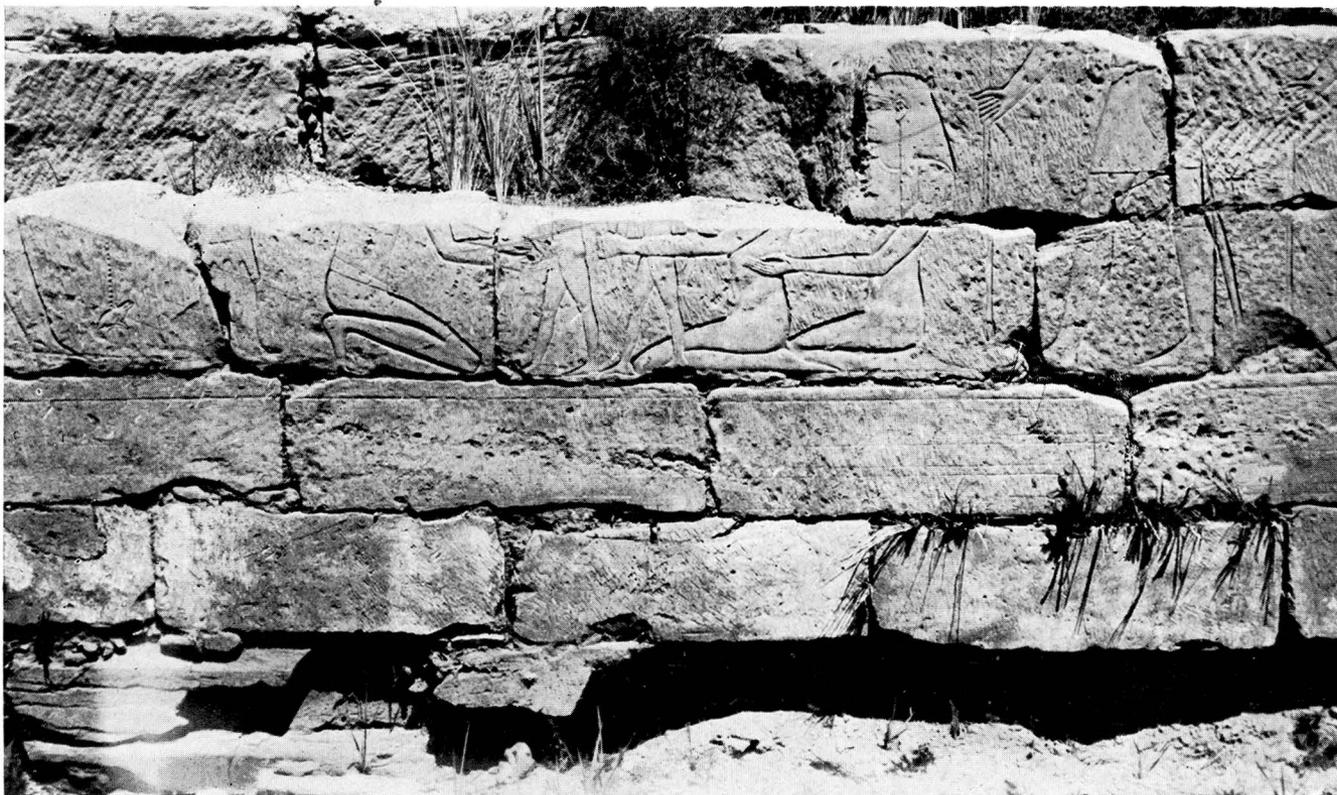
Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 1.



Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 2. L'accouchement.



Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 3.



Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 4. La circoncision.



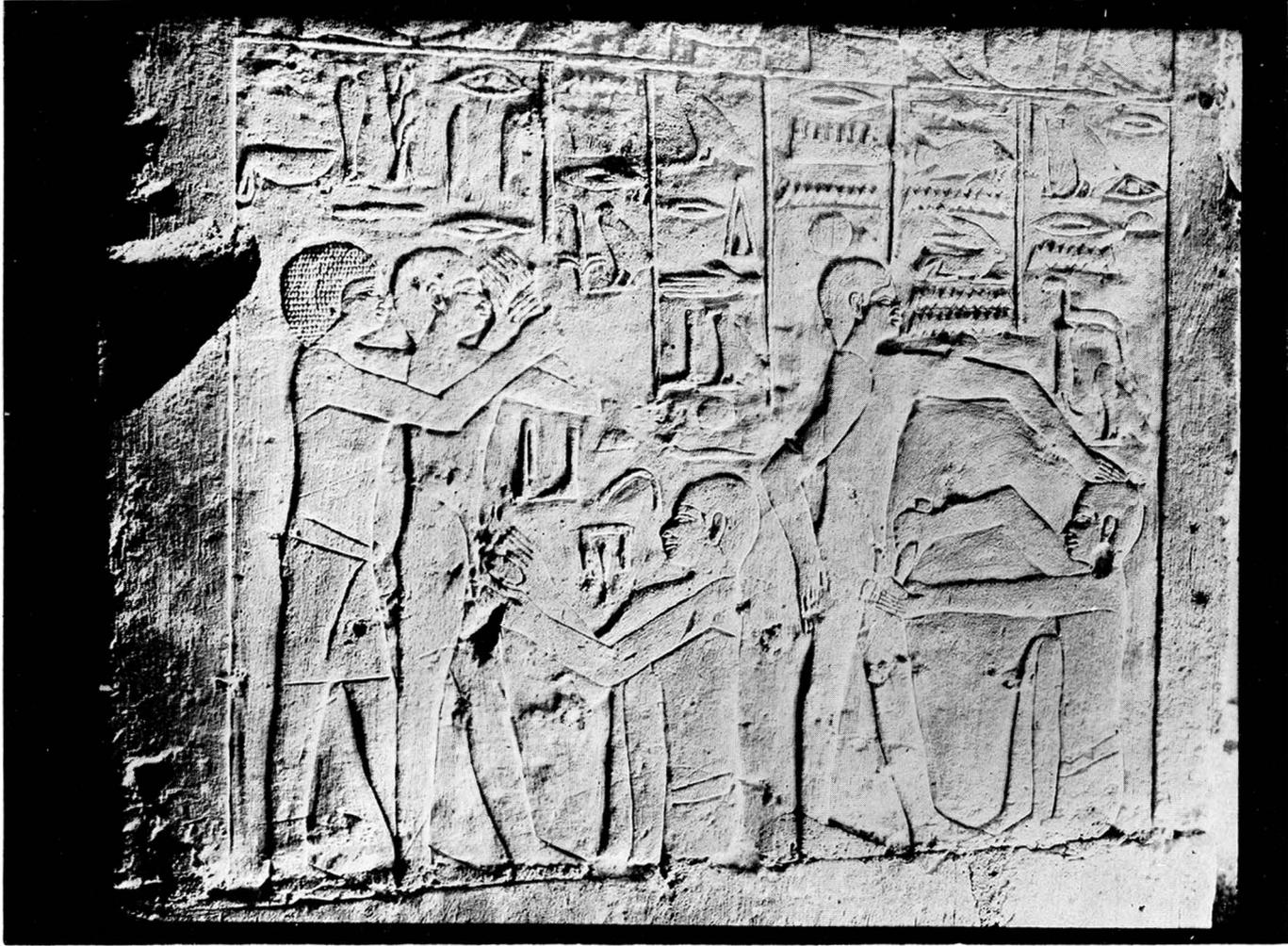
a.

Karnak : Temple N.-E. de Mout. Scène 3. (Photo A. Varille).



b.

Karnak : Temple N.-E. de Mout. La circoncision.



Sakkara : Tombe de Ankh-ma-Hor (Sési), Salle I. Porte de la salle VI. Scène de circoncision.
(Photo Service des Antiquités).